



RECRUTEMENTS EXCEPTIONNELS 2023 EN PN ET GN



Référence : Arrêté du 10 janvier 2023 fixant le contingent annuel et la répartition des places offertes par la voie de la liste d'aptitude et par la voie de l'examen professionnel dans certains corps relevant du ministre de l'intérieur pour 2023

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS		
	Liste d'aptitude	Examen professionnel
Police Nationale	48	142
Gendarmerie Nationale	7	21

CONTRÔLEURS DES SERVICES TECHNIQUES		
	Liste d'aptitude	Examen professionnel
Police Nationale	8	22
Gendarmerie Nationale	7	20

INGÉNIEURS DES SERVICES TECHNIQUES		
	Liste d'aptitude	Examen professionnel
Police Nationale	2	4
Gendarmerie Nationale	0	2

INGÉNIEURS SIC		
	Liste d'aptitude	Examen professionnel
Police Nationale	2	3
Gendarmerie Nationale	0	2

Lorsque le nombre de candidats reçus à l'examen professionnel est inférieur au nombre de places offertes à ce titre, le nombre de candidats inscrits sur la liste d'aptitude peut être augmenté à due concurrence.

**EN CAS DE BESOIN, N'HÉSITEZ PAS A
CONTACTER VOTRE DÉLÉGUÉ**

Le 13/01/2023